

Circulaire DHOS/RH1 n°2009-164 du 17 juin 2009 relative à l'accueil des stagiaires dans le cadre de la formation initiale préparant le diplôme de qualification en physique radiologique et médicale (DQPRM)

17/06/2009

Dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures nationales pour la radiothérapie, il est demandé à chacun des 42 établissements concernés (CHU, CHR et CLCC) d'accueillir au minimum, dès la rentrée prochaine, deux stagiaires se préparant au Diplôme de qualification en physique radiologique et médicale (DQPRM).

Résumé : obligation d'accueillir dans les services de radiophysique des stagiaires dans le cadre de leur formation initiale préparant au diplôme de qualification en physique radiologique et médicale (DQPRM).

Mots clés : formation initiale - radiophysicien - INCa - INSTN - DQPRM.

Références :

Articles L. 1333-11 et R. 1333-60 du code de la santé publique ;

Arrêté du 19 novembre 2004 modifié relatif à la formation, aux missions et aux conditions d'intervention de la personne spécialisée en radiophysique médicale ;

Circulaire DHOS/F2/F3/DSS/1A n°2008-356 du 8 décembre 2008 relative à la campagne tarifaire 2008 des établissements de santé.

Annexes : une liste des 42 établissements concernés par l'accueil des stagiaires.

Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF

Source : BO Santé - Protection sociale - Solidarités n° 2009/7 du 15 août 2009